

Programme 2016/2018

DE Diplôme d'Etat

Alpinisme - AMM

Préparation à l'examen probatoire



Préparation à l'examen probatoire du Brevet d'Etat d'alpinisme mention **Accompagnateur en Moyenne Montagne (AMM) - Chaîne des Puys (63)**

Le métier

Le diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne atteste des compétences de son titulaire pour conduire et encadrer, contre rémunération, des personnes ou des groupes en espace rural montagnard et sur des terrains enneigés faciles, vallonnés de type nordique, à l'exclusion des zones glaciaires, de rochers, des canyons et terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme. Il atteste également des compétences pour animer et enseigner les connaissances et savoir-faire propres à la pratique de l'activité et au milieu.

Où exerce-t-il ?

- dans un centre de vacances et de loisirs ;
- dans une structure de préservation du patrimoine ;
- pour l'exploitant d'un gîte ;
- pour une entreprise de voyages, un club de vacances ;
- à titre libéral.

Conditions d'accès à la préparation

- avoir 17 ans révolus à la date d'entrée en formation ;
- fournir un certificat médical de non contre-indication pour la pratique de la randonnée.

Contenu de formation de la préparation

- acquisition des techniques de base d'orientation : Azimuth, distances, altitudes ;
- lecture de carte ;
- travail des techniques d'orientation avancées : main courante, erreur volontaire, triangulation... ;
- préparation à l'entretien ;
- conseils et bibliographie recommandée pour la préparation au QCM ;
- échanges avec les AMM diplômés et cadres d'Etat.

Contenu de l'examen probatoire (rappel) organisé par la DRJSCS

Il comprend :

- Une épreuve intégrative de marche, d'orientation, de parcours en terrain varié (pierrier, pente herbeuse) ;
- Un entretien portant sur la liste randonnée fournie lors de l'inscription et le projet du candidat ;
- Un questionnaire portant sur l'environnement montagnard naturel et humain (QCM).



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



Particularité(s)

Cette préparation montre au candidat le niveau technique, physique et de connaissances à acquérir en vue de passer les épreuves de l'examen probatoire du Brevet d'Etat d'alpinisme mention AMM dans les meilleures conditions.

Elle n'est pas suffisante à elle seule, et n'a surtout pas vocation à remplacer l'investissement personnel des candidats en dehors de cette préparation.

Elle permet une évaluation initiale du niveau de chacun et propose des pistes de travail utiles, et à reprendre par la suite.

Calendrier de la formation

	Inscription avant le	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Durée totale	Lieu de la formation
CURSUS 2016	20.05.15	20.06.16	24.06.16	18	40 h	Chaîne des Puys

Coût de la formation - tarifs révisables au 1^{er} janvier 2017

Frais d'inscription : 10.00 euros
 Frais pédagogiques : 340.00 euros

Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ?

Site Internet : www.formationsportauvergne.com

- **Jeunes de 18 à 26 ans** : Missions locales
- **Salariés** : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation
- **Demands d'emploi** : Pôle emploi
- **Licenciés d'un club** : Directions départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne, Association sportive du demandeur
- **Résidents en Auvergne** : CREPS Vichy - Auvergne pour les aides accordées par le Conseil Régional d'Auvergne et pour les candidats en situation de formation initiale.

S'informer, s'inscrire

Le dossier d'information et la fiche d'inscription sont à télécharger sur le site Internet du CREPS VICHY AUVERGNE.

Le dossier d'inscription sera adressé au CREPS Vichy - Auvergne :
 2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
 Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

accompagné de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions**. En cas de difficultés, contactez le responsable pédagogique de la formation. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

Responsable pédagogique

Michaël ROUX - Tél. 04 73 34 91 74 ou 06 27 16 33 28
 E-mail : michael.roux@drjscs.gouv.fr

CREPS Vichy - Auvergne

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
 Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07
 E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr